

ASSOCIATION LES I-RONDELLES
La Croix de la Fortune – 23200 LA CHAUSSADE
Tél : 05 55 83 89 96 ou 05 55 83 30 96 ou 06 71 76 08 62
lesirondelles@yahoo.fr ou les-i-rondelles.fr

Rappel : Obligation de connaître le règlement général FFM de l'enduro en particulier l'article 2 : Normes pour les casques et protections pectorale/dorsale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'I-RONDELLES CLASSIC
DU SAMEDI 15 MAI 2011
Epreuve n° 657
Sous réserve d'acceptation de la FFM

Article 1. Date

Dimanche 15 mai 2011

Article 2. Lieu

23500 FELLETIN

Les communes traversées sont : CROZE, FELLETIN, GIOUX, MOUTIER ROZEILLE, LA NOUAILLE, SAINTE FEYRE LA MONTAGNE, SAINT FRION, SAINT MARC A FRONGIER, SAINT QUENTIN LA CHABANNE, VALLIERE.

Article 3. Principe de l'épreuve

L'I-RONDELLES CLASSIC est une épreuve d'enduro moto qui se déroule sur une journée.

Le tour est constitué de 2 boucles de 40 kms, soit un parcours de 80 kms environ, avec 2 CH, à parcourir une ou deux fois.

Cette manifestation se déroulera conformément au code sportif de la F.F.M., à ses annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le jury.

Article 4. Nombre de participants admis

399 pilotes.

Article 5. Groupes pouvant participer

NCA – Nationaux 1 et 2 ; NCB ; LICENCE à la JOURNEE ; MAT ; NFE

Catégories :

Motos anciennes, Féminines (ouverte à toutes les motos), 50cc et trails (liste limitative disponible sur simple demande).

Tandem : 50 cc, motos loisirs (voir liste), anciennes pré 95 : pour le premier pilote, sauf si c'est une femme, moto libre. Moto libre pour le second pilote.

Gentlemen : moto libre.

Les tandem et gentlemen peuvent rouler avec la moto de leur choix mais hors classement.

L'adhésion du club au FAMILY TROPHY ENDURO MAGAZINE crée les catégories suivantes :

1. Catégorie 50 cm³ (toute moto)
2. Catégorie féminine open (toute moto)
3. Catégorie 125 cm³ 4T (voir liste)
4. Catégorie « loisir open » (voir liste)
5. Catégorie vétéran (à partir de 45 ans) (voir liste)
6. Duo (toutes les motos pour les femmes, tous les 50 cc et motos loisirs pour les hommes)
7. Anciennes pré 1985 (toute moto jusqu'à 1985 inclus)
8. Anciennes pré 1995 (toute moto jusqu'à 1995 inclus)

Catégories Hors Family (non classées)

9. Tandem
 10. Gentlemen
- Pour la catégorie Gentlemen les 100 premiers engagements seront confirmés
 - Les autres seront sur liste d'attente et une confirmation d'engagement sera envoyée 15 jours avant l'épreuve en fonction des places disponibles

Trophée de l'I-Rondelles Classic – Motos anciennes

Par équipe de 3 pilotes. Remplir un engagement par pilote, ne pas oublier de noter les noms et prénoms des deux autres pilotes sur l'engagement.

- Motos jusqu'à 1985 inclus

– Classements Family

Les points sont attribués aux 15 premiers de chaque catégorie.

15 pts au 1er, 13 pts au 2è, 10 pts au 3è, 8 pts au 4è, 6 pts au 5è, 5 pts au 6è, 4 pts au 7è, 3pts au 8è, 2 pts au 9è, 1 pt au 10è.

En fin de saison, un classement général sera calculé par addition de tous les points obtenus sur les courses du Trophée Enduro Magazine.

Les catégories 9 et 10 : tandem et gentlemen ouvertes aux motos « modernes » auront un classement des spéciales mais ne seront pas récompensés lors de la remise des prix.

– Classement Trophée de l'I-Rondelles Classic

Les 3 premières équipes seront récompensées et scratch des 3 premiers pilotes.

Article 6. Engagements et désistements

Engagement : Les droits d'engagement sont fixés à 50 euros par pilote quelle que soit la catégorie de course. **Les engagements sont ouverts à partir de la parution du présent règlement.** Les bulletins devront parvenir à l'association les I-Rondelles, accompagnés de l'intégralité des droits sous peine de ne pas être pris en considération. Conformément à l'article 2.2.1.9 du code sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser un pilote sans avoir à en donner la raison.

La numérotation des équipages sera ainsi faite :

De 1 à 200 : Trophée de l'I-Rondelles Classic

Ensuite par ordre d'inscription auprès du club.

Désistement : Les désistements devront être communiqués à l'association Les I-Rondelles par courrier.

Si le désistement est signalé après le 1er mai 2011, cachet de la poste faisant foi, l'engagement ne sera pas remboursé.

Les engagements sont nominatifs, ils ne pourront pas être échangés ou modifiés sans l'aval du Moto-Club.

Les couleurs de fonds de plaques et de numéros seront : Trophée de l'I-Rondelles Classic : Jaune et N° noirs; Féminines : Rose et N° blancs ; 50cc : Noir et N° blancs ; 125 4T, loisirs open, vétéran, duo, anciennes pré 85 et pré 95 : Blanc et N° noirs ; Tandem et Gentlemen: bleu et N° blancs.

Article 7. Accueil

L'accueil administratif et le contrôle technique se dérouleront le samedi 14 mai 2011 de 16 h à 19 h ainsi que le dimanche 15 mai 2011 de 7h à 9h.

A leur arrivée, les pilotes régulièrement engagés devront présenter la confirmation d'engagement, leur permis de conduire ou BSR pour les jeunes en 50cc, la carte grise de la moto, l'attestation d'assurance et la licence (pour les licences à la journée, obligation de présenter un certificat médical autorisant la pratique des sports motocyclistes datant de moins de 3 mois). De plus, pour s'engager dans une compétition, le jeune sportif doit avoir passé son Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM). En contrepartie, il leur sera remis *un dossier complet de l'épreuve comportant tous les renseignements nécessaires.*

Un parc fermé et gardé sera mis en place du Samedi 14 mai à 16 h au Dimanche 15 mai à 9h30 pour les machines.

Article 8. Motocycles

Les motocycles devront être conformes au code de la route et au règlement FFM en cours. Ils seront obligatoirement équipés de pneumatiques à la norme FIM homologués et catalogués à l'arrière. A l'avant, le pneu homologué pour la circulation sur la voie publique est obligatoire. L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.

Attention, les motos immatriculées en WW et en W garage sont interdites.

Article 9. Contrôle technique

Après l'accueil administratif, les pilotes devront présenter leur motocycle au contrôle technique, munis de la carte grise et de la feuille de vérification remise lors de l'accueil.

Les pièces ci-dessous seront marquées afin qu'elles ne puissent pas être changées en cours d'épreuve.

Cadre	: une marque sur la tête à droite
Roue avant	: une marque au centre du moyeu
Roue arrière	: une marque au centre du moyeu
Moteur	: une marque sur le côté droit et une marque à l'avant
Silencieux	: une marque

A l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille de vérifications techniques, après avoir contrôlé que toutes les marques correspondent bien aux normes.

Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération. Toute moto non présentée au contrôle technique ou non conforme ne sera pas admise au départ.

Article 10. Contrôle du bruit

92 décibels au maximum sont autorisés.

Article 11. Parc fermé

Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine immédiatement dans le parc fermé, et ressortit aussitôt. Tout mouvement de la machine pendant la mise en place, ainsi qu'à la sortie du parc fermé, devra être effectué moteur à l'arrêt.

Sanctions	Travail sur une moto	→	Disqualification
	Recevoir outil ou pièce	→	Disqualification

Article 12. Réparation et ravitaillement

Ils sont autorisés aux emplacements prévus à cet effet aux contrôles horaires (**Tapis de sol obligatoire**)

Sanctions	Ravitainer moteur en marche	→	Disqualification
	Ravitainer hors zone	→	Disqualification

Article 13. Aide extérieure

L'aide extérieure est autorisée uniquement aux contrôles horaires.

Sanction	Aide en dehors des CH	→	Disqualification
----------	-----------------------	---	------------------

L'entraide entre pilotes est autorisée.

Article 14. Les Spéciales

Le parcours comportera 2 spéciales de type banderolées et chronométrées à chaque tour.

Article 15. Départ

Le 1er départ sera donné à 9h00, puis les départs s'échelonneront toutes les minutes par tranches de 3 pilotes.

Article 16. Reconnaissances

Les reconnaissances du parcours de liaison et de la spéciale sont interdites à moto ou en 4X4. Le non-respect de cette règle entraînera l'élimination du pilote concerné et la perte des droits d'engagement.

Article 17. Signalisation et sécurité

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les concurrents devront

impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation. Il sera installé des flèches, des banderoles, des panneaux « STOP », « Sens Interdit », « Attention Course de Motos », « Ralentir traversée village », en nombre suffisant.

Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée des agglomérations.

Tout pilote trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant.

Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

Sanctions	Sortir volontairement du parcours	→	Disqualification
	Emprunter le parcours à l'envers	→	Disqualification
	Ne pas respecter les règles de circulation	→	Disqualification

Article 18. Contrôles passages et zones de ravitaillement

Les zones ravitaillement sont signalées au moyen de 2 drapeaux blancs placés à 200 m avant la table de pointage. Le ravitaillement est autorisé dans cette zone. Le pilote est seul responsable de son pointage.

Sanction	Modifier ou ajouter un pointage	→	Disqualification
	Ne pas être pointé à un contrôle	→	Disqualification

Article 19. Mise hors course

La mise hors course sera effectuée de la manière suivante :

Retard de plus de 60 mn à un CH = mise hors course, elle s'apprécie à chaque CH à partir de l'heure théorique de pointage.

Article 20. Arrivée

Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise.

Sanctions	Remplacement de la machine	→	Disqualification
	Absence d'une pièce marquée	→	Disqualification

Les pilotes pourront retirer leur moto une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent de leur catégorie et sur présentation de la carte grise.

Article 21. Réclamations

Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course, dans un délai de 30 minutes après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement, par les officiels de la course.

Article 22. Discipline

Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice grave à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

L'utilisation du tracé de l'épreuve, sur les parcelles privées, est formellement interdite à la circulation en dehors du jour de la course.

Article 23. Remise des prix

La remise des prix aura lieu le soir même de l'épreuve.

Article 24. Assurance

L'organisation a contracté, pour l'épreuve, une assurance responsabilité civile auprès de : GROUPE AGF à Aubusson

Article 25. Officiels

Directeur de course : M. Patrice BRACHET

Commissaires sportifs : Mrs , MAVIEL, RIGAUDIE, PARROT

Commissaires techniques : Mrs MOTHO - FAYOLLET

Visa MOTO-CLUB

Visa Ligue

Visa FFM

Mail Président : vincent@estaque.org

Mail Secrétaire : meume.thierry@neuf.fr Corinne MEAUME